RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1979 B 07601
Numéro SIREN : 950 025 155
Nom ou dénomination : SOCIETE PARISIENNE DE MANAGEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2017 sous le numéro de dépôt 72499

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 17-07-2017

N° DE DEPOT : 2017R072499

N° GESTION : 1979B07601

N° SIREN : 950025155

DENOMINATION : SOCIETE PARISIENNE DE MANAGEMENT ET D'INVESTISSEMENT

ADRESSE : 90 rue du Ranelagh 75016 Paris

DATE D'ACTE : 07-11-2016

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire

NATURE D'ACTE : Changement de commissaire aux comptes titulaire et suppléant

CERTIFIÉ CONFORME

SOCIETE PARISIENNE DE MANAGEMENT ET D'INVESTISSEMENT - SPMI

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 221 760 euros
Siège social : 90, Rue du Ranelagh
75016 Paris
950 025 155 RCS Paris

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT DU 7 NOVEMBRE 2016

Le sept novembre de l'an deux-mille-seize,

A 15 heures 30,

Les associés de la société SPMI se sont réunis en assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement au siège social sur convocation faite par le Président. Chaque associé a été convoqué par lettre simple en date du 24 octobre 2016.
Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.
Le Cabinet C.H.M, commissaire aux comptes, convoqué, est absent et excusé.

Sont présents :

- Monsieur Pierre AZOULAY, Président
- Madame Marcelle AZOULAY
- Monsieur Jonathan AZOULAY,
- Madame Annabel BISMUTH,
- Madame Audrey SADKA

Monsieur Pierre AZOULAY préside la séance en qualité de Président.
Monsieur Jonathan AZOULAY est désigné en qualité de secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent l'intégralité du capital social et que l'Assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- la copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que le rapport du Président, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.
L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :
- Remplacement d'un Commissaire aux comptes
- Pouvoir en vue des formalités

Le Président donne lecture de son rapport.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

Première résolution – Remplacement des Commissaires aux Comptes

Suite à la démission du Cabinet Henri MELNIK es qualité de commissaire aux comptes titulaire, pour raisons de santé de M. MELNIK, le commissaire aux comptes suppléant devient de droit Commissaire aux comptes titulaire. Ainsi, Mme Olivia GALOIS, commissaire aux comptes suppléante devient Titulaire.
Il y a donc lieu de nommer un nouveau Commissaire aux comptes Suppléant.

L'Assemblée Générale appelle aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant : la société LNA, représentée par Monsieur Laurent Nadjar, 8 Place du Général Catroux 75017 Paris.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution – Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 16 heures .

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de l'assemblée
Pierre AZOULAY

Le Secrétaire
Jonathan AZOULAY